

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 9

Artikel: Détachements suisses d'intervention non armée à l'étranger
Autor: Croisier, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Détachements suisses d'intervention non armée à l'étranger¹

L'auteur n'ignore pas que le problème abordé sous ce titre est déjà à l'étude dans notre pays. Il s'autorise d'une mission temporaire d'une durée d'un mois, en septembre-octobre 1968, à Santa Isabel (Guinée équatoriale), au service du Comité international de la Croix-Rouge, à titre de *médecin*, pour apporter à ce propos quelques suggestions qui n'engagent que lui.

* * *

Au vu des sacrifices financiers importants consentis par la Confédération dans le cadre de l'opération INALWA à partir d'août 1968 (International air lift West Africa) et du rôle joué par du personnel suisse affecté, notamment, à l'intendance et aux services au sol, à partir d'août 1968 à Santa Isabel (Guinée équatoriale), puis, plus récemment, à Cotonou (Dahomey), par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, il pourrait s'avérer judicieux et indiqué de préparer et de structurer des détachements suisses en vue d'interventions non armées à l'étranger. Détachements prêts à entrer en lice sur un mode différent de celui de l'improvisation, après appel d'urgence par la presse et par la radio-télévision, comme ce fut le cas dans l'action mentionnée.

Improvisation non seulement coûteuse, mais dont les divers inconvénients apparaissent en contrepoint, comparés, notamment, à ce que certains gouvernements nordiques offrent et pratiquent depuis longtemps sur les divers points chauds du monde.

L'esprit de compétition trouve, là aussi, une arène internationale à ne pas ignorer.

Une telle organisation impliquerait en priorité la mise sur pied *en Suisse* d'un *service de transport par voie aérienne*.

Dans la mesure où l'Etat fédéral finance actuellement de telles interventions à l'étranger (pont aérien Santa Isabel-Biafra et Cotonou-Biafra), une étude approfondie, juridique, politique et financière devrait établir si une location d'appareils à une compagnie privée nationale reste préférable à *la création d'un service de transport par voie aérienne dans le*

¹ Bien que dans la conjoncture actuelle on voit mal les possibilités de réalisation pratique de ces suggestions, elles n'en demeurent pas moins dignes d'intérêt et nous les soumettons volontiers à nos lecteurs. Réd.

cadre de la défense nationale ou à titre civil par la Confédération elle-même.

Il ne fait pas de doute que la création d'un tel service de transport, même avec un ou deux appareils seulement (du type Hercules ou Transall par exemple), comblerait une lacune non seulement pour l'emploi suggéré ici, mais également dans les services qu'on pourrait en attendre à l'intérieur du pays, soit à titre civil, soit dans le cadre de la défense nationale.

Il faut souligner par ailleurs que les appareils de ligne affectés à de tels transports (du type DC 6 ou DC 7, par exemple) n'ont pas les caractéristiques adéquates, notamment sur une piste improvisée et courte, d'où augmentation certaine des risques pour l'approche, le décollage et l'atterrissage, cela malgré les prouesses des équipages qui les pilotent.

Quant aux domaines réservés à ces détachements suisses d'intervention non armée à l'étranger, on peut les imaginer allant du dicastère médico-chirurgical à l'hébergement, en passant par la subsistance, les télécommunications, le génie civil, les pontonniers, etc., à l'exclusion de toute affectation de police, tant que subsistera la neutralité, dite perpétuelle, de la Confédération.

Délimitation avec les services déjà existants de la Croix-Rouge suisse.

Entrée en jeu soit en urgence (catastrophes), soit de propos délibéré (situations de guerres extérieures).

Sous la responsabilité directe du Conseil fédéral comme offre ou en réponse à une demande au bénéfice d'une institution nationale, internationale, d'un gouvernement étranger (Croix-Rouge suisse, Croix-Rouge d'un pays étranger, Comité international de la Croix-Rouge, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, etc.), au gré des circonstances.

Effectif d'un détachement : de l'importance d'un groupe à celui d'une compagnie, voire de plusieurs compagnies.

Recrutement : constitution de fichiers de *volontaires*, en tenant compte des aptitudes professionnelles, de l'homogénéité sur le plan linguistique (autant que possible détachements francophones, germanophones et italophones, homogènes, séparés, recrutés en fonction de la géographie humaine, à l'instar des corps de troupe).

Recrutement et constitution de fichiers à froid et non par improvisation au gré des circonstances, de façon à sélectionner les volontaires

en puissance avec, de ce fait, priorité à *l'esprit de service* et aux *compétences* plutôt qu'à l'esprit d'aventure, ce dernier prédominant nécessairement en cas de recrutement sollicité à l'improviste par la presse ou la radio-télévision, sorte de prime pour nombre de volontaires, à fuir leurs problèmes personnels ou familiaux dans le dépaysement.

Matériel : constitué par analogie à celui de l'armée ou identique, dans le sens de l'autonomie aussi complète que possible du détachement, pour sa subsistance, son logement, ses transports, ses liaisons, en plus de ses tâches techniques particulières.

* * *

Il ne fait pas de doute qu'un *esprit de service* résolument humanitaire et civil qui présiderait à cette création, présentée aux intéressés à travers les sociétés civiles impliquant un esprit de service en dehors des obligations militaires (sociétés d'officiers et de sous-officiers, sociétés des troupes spéciales, etc.) valoriserait directement la défense nationale, au sens le plus large de ce terme. L'entrée en jeu de tels détachements suisses au service de l'étranger, solidement structurés moralement et matériellement, servirait le label « suisse » et enrichirait nos concitoyens qui y consacrerait quelques semaines. Le chiffre de 6 semaines paraît optimal pour un tel volontariat, compte tenu des obligations socio-familiales et professionnelles du citoyen. Des « relèves » volontaires de cette durée ramèneraient au pays des citoyens-soldats qui n'ont pas toujours l'occasion d'en sortir, exerçant leur faculté d'adaptation, aiguisant leur esprit de comparaison et de critique et montrant à l'étranger que nombre de Suisses peuvent faire preuve d'esprit de service et non étaler seulement leur esprit d'aventure sous l'image de vacanciers motorisés, consommateurs de benzine et dévoreurs de kilomètres.

Ou encore compenser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur l'image d'une certaine Suisse prospère et de ce fait adonnée au lucre et à la facilité.

Un tel service, en dehors des obligations strictement militaires, allierait une dotation largement pourvue de moyens techniques, puisés dans l'excellent matériel de l'armée, à l'austérité et à l'esprit de stricte économie appris et pratiqués par l'utilisation judicieuse de ces moyens dans le cadre de l'instruction militaire.

Capitaine Marcel CROISIER

Note : L'auteur, médecin, (1450 - Sainte-Croix - Vaud) tient à la disposition des groupements d'officiers et de sous-officiers ainsi que des sociétés des troupes spéciales, un enregistrement d'une durée d'une heure environ « Un souvenir de Santa Isabel », propre à évoquer le cas particulier mentionné ici, à susciter la discussion et à préparer le terrain en vue d'une réalisation concrète à venir.